

1507 (19 AVRIL).

Aujourduy, par messeigneurs les généraulx des monn^{es} ont esté baillées et délivrées à m^{re} Jehan Chapponay, procureur général du Daulphiné, les boistes tant d'or que d'argent des monn^{es} dud. Daulphiné qui avoient esté apportées en la chambre de céans le 28^e jour de novembre 1504, dont la déclaration s'ensuit.

Grenoble.

Et premièrement, une boiste de la monnoie de Grenoble de deniers d'or escuz au soleil en laquelle avoit 9 d. d'or desd.



escuz, dont les 4 ont esté coupez et fonduz pour en faire les jugemens.

Item une boiste de deniers grans blans en laquelle avoit 5 s. 1 d. desd. grans blans qui font 61 pièces, dont aucune partie d'icelles ont esté couppées et fondues pour en faire l'essay et jugement.

Item une boiste de lad. monn^e de deniers lyars, en laquelle avoit 6 d. desd. liars.

Montélimar.

Item une boiste de la monn^e de Montel-lymart, en laquelle avoit 24 deniers d'or escuz au soleil.

Item une autre boiste faicte en lad. monn^e de deniers grans blans, en laquelle avoit 12 s. desd. grans blancs.

Item une autre boiste d'icelle monnoie de deniers doubles tournois, en laquelle avoit 2 s. desd. doubles.

Item une autre boiste faicte en lad. monn^e de Monteillymart de deniers d'or escuz au soleil, en laquelle avoit 7 d. desd. escuz.

Item une autre boiste de deniers grans blans, en laquelle avoit 18 s. 9 d.

Item une autre boiste de lad. monn^e de deniers liars, en laquelle avoit 14 d.

Item une autre boiste de lad. monn^e de deniers doubles tournois, en laquelle avoit 7 s. 6 d.

Item une autre boiste faicte en icelle monn^e de Monteillymart de deniers escuz au soleil, en laquelle avoit 26 d. desd. escuz.

Item une autre boiste de deniers grans blans, en laquelle avoit 8 s. 9 d.

Item une autre boiste desd. grans blans, en laquelle avoit 4 d.

Item une autre boiste de lad. monn^e de deniers doubles tournois, en laquelle avoit 2 s. 1 d.



Romans.

Item une boîte de la monn^e de Romans de deniers d'or escuz au soleil, en laquelle avoit 2 d. desd. escuz.

Item une autre boïste de deniers grans blans, en laquelle avoit 25 s. 1 d.

Item une autre boïste de lad. monn^e de deniers doubles t., en laquelle avoit 7 s. 10 d.

Grenoble.

Item une autre boïste de la monn^e de Grenoble de deniers d'or escuz au soleil, esquelle avoit 2 d. d'or.

Item une autre boïste de deniers grans blans, en laquelle avoit 3 s. 1 d.

Item une autre de petitz deniers tournois, en laquelle avoit 2 d.

Romans.

Item une autre boïste de lad. monn^e de deniers d'or escuz au soleil, en laquelle avoit 6 d. desd. escuz.

Item une autre boïste de deniers grans blans, en laquelle avoit 65 s. 3 d.

Item une autre boïste de deniers demys douzains, en laquelle avoit 5 d.

Item une autre boïste de deniers lyars, en laquelle avoit 9 s. 4 d.

Item une autre de lad. monn^e de deniers doubles tournois, en laquelle avoit 11 d.

Crémieux.

Comprins 10 lb. t. qui ont esté taxés à Henry Planche pour sa peyne d'avoir assisté au jugement comme procureur.

Item une boïste de la monn^e de Cremyeu de deniers d'or escuz au soleil, en laquelle avoit 18 d. desd. escuz.

Item une autre boïste de deniers grans blans, en laquelle avoit 12 s. 8 d.



Item une autre boiste de deniers lyars, en laquelle avoit 3 s. 8 d.

Item une autre boiste de lad. monn^e de deniers petiz tournois, en laquelle avoit 7 s. 3 d.

Grenoble.

Item une autre boiste de la monn^e de Grenoble de deniers d'or escuz au soleil, en laquelle avoit 5 d. desd. escuz.

Item une autre boiste de deniers grans blans, en laquelle avoit 9 s. 9 d.

Et est assavoir que des deniers d'or estans en chacune des boistes cy devant déclarées en a esté couppé et fondu une porcion pour en faire les jugemens dont les eschantillons ont esté renduz aud. maistre Anthoine Chapponay avecques l'or non sisailé, et partant y peult avoir tare, et pareillement pour l'ouvrage du blanc.

(A. N. Reg. Z, 1^b, 7.)